

L'investissement locatif et sa fiscalité pour les négociateurs

Niveau: Initiation

Durée: 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné

Négociateurs

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

• Être en mesure de déterminer le revenu foncier imposable

 Apprécier les conséquences en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de plus-values immobilières

Contenu

Les revenus fonciers

- · Champ d'application
- · Détermination du revenu
- · Détermination des charges
- Régime d'imposition
- · Sort des déficits fonciers
- Obligations déclaratives

Les bénéfices industriels et commerciaux

- · Champ d'application
- Détermination du résultat imposable
- · Régimes d'imposition
- Régime du loueur en meublé professionnel / non professionnel

Principaux régimes de défiscalisation La location et les autres impositions

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- La vente de l'immeuble

Prérequis

Connaître les bases de la fiscalité en matière de location. Connaître les principales formes de sociétés. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances

Modalités d'exécution

Formation en présentiel

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

DELEGATION NATIONAL: 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation